



62e session de la Commission de la condition de la femme 62nd session of the Commission on the Status of Women

New York, le 13 mars 2018
Déclaration par la Suisse

Madame la Présidente,

Voici ce qu'écrivait une paysanne suisse, Augusta Gillabert-Randin, lors du premier Congrès international des femmes rurales à Stockholm en 1933 :

« Les rencontres internationales ne se comptent plus ; beaucoup médisent à leur sujet en n'y voyant qu'une perte d'argent. Elles sont au contraire un puissant moyen de rapprochement et de compréhension entre les peuples. »

Et elle ajoutait avec une certaine malice : *« Et voilà que les paysannes s'en mêlent. »*

Elle avait déjà conscience que l'égalité des sexes pouvait contribuer à la croissance économique. Comme la présente session le montre, ses propos sont toujours pertinents.

En Suisse, le secteur agricole représente 3% de la population active, dont 36% de femmes. Cependant, seules 6% des responsables d'exploitation sont des femmes.

Les paysannes travaillent souvent avec leur mari dans l'exploitation familiale. En parallèle, elles assurent l'éducation des enfants et les tâches domestiques et ont leurs propres activités professionnelles, qui servent aussi à financer la ferme.

Bien qu'elles bénéficient d'une égalité en droit, les paysannes ont souvent une situation moins bonne que les hommes en matière de sécurité économique, sociale et juridique, surtout en cas de divorce, d'invalidité ou de décès.

Afin que les femmes connaissent mieux leur statut juridique, ainsi que les effets du choix du régime matrimonial, du statut professionnel et du rapport de propriété, une campagne d'information est menée depuis 2013, y compris auprès des exploitations agricoles et sur les plateformes Internet. Par ailleurs, comme il est difficile en milieu rural de trouver des solutions de garde pour les enfants, le gouvernement y soutient aussi la création de places d'accueil.

La défense des intérêts des paysannes passe enfin par leur représentation, désormais garantie, dans les directions des organisations professionnelles.

Madame la Présidente,

Dans notre politique de coopération, nous considérons l'accès à la propriété foncière et aux ressources productives comme une étape essentielle pour réaliser l'égalité des sexes.

Les expériences réalisées dans le cadre de nos programmes de coopération montrent que renforcer l'accès à la propriété et les droits fonciers des femmes rurales améliore non seulement la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé des familles, mais contribue aussi à la réussite scolaire des enfants et à un meilleur statut socioéconomique des femmes.

Forts de ce constat, nous mettons l'accent sur la prise en compte du genre dans les recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. En outre, nous nous engageons, dans les pays partenaires, à soutenir l'adaptation de leurs législations nationales et la mise en place de réformes foncières sensibles au genre, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Nos initiatives visent à obtenir une participation et une influence significatives des femmes au sein des organes de décision locaux qui gouvernent et gèrent les ressources naturelles, en particulier les terres et l'eau.

Par ailleurs, la Suisse promeut des mesures d'inclusion financière pour permettre une autonomisation économique durable des femmes en milieu rural. L'accès numérique au circuit bancaire et aux assurances, ainsi que la possibilité de suivre des programmes d'éducation financière ciblés sont des éléments déterminants pour les femmes vivant dans des régions reculées. Nous collaborons par exemple avec le secteur financier suisse pour aider les prestataires locaux à élaborer des produits d'épargne et d'assurance adaptés aux ménages démunis. Ces produits sont indispensables aux femmes en milieu rural qui peuvent, grâce à cela, accumuler du capital et se constituer une protection pour faire face aux crises, mais aussi réaliser des investissements.

Madame la Présidente,

La Suisse poursuit en outre ses efforts au niveau national comme international en vue de réaliser l'égalité salariale, notamment par la voie d'une charte pour le secteur public, d'un projet de loi discuté par notre parlement et dans le cadre de la Coalition internationale sur la rémunération égale, que nous soutenons activement. Nous nous engageons aussi pour la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui entre en vigueur le 1^{er} avril prochain en Suisse. Nous sommes convaincus qu'il n'y a de crédibilité en matière de politique publique que s'il existe une cohérence entre politique nationale et internationale.

En conclusion, permettez-moi de revenir à la figure d'Augusta Gillibert-Randin, ma compatriote suisse, née en 1869 et pourtant si moderne. Pour elle, il était clair que le développement économique et social passe par l'égalité des sexes. Il est donc plus que temps d'agir ! Je vous remercie de votre attention.

Unofficial translation

Madam Chair

Augusta Gillibert-Randin was a Swiss farmer who had this to say about the first international conference of rural women in Stockholm in 1933:

"We've lost count of the international meetings; nowadays many people are mocking these meetings, seeing in them only a loss of money.

On the contrary, they are a powerful instrument for bringing people together and encouraging mutual understanding."

Rather mischievously, she added: *"And now here are the female farmers - who get involved."*

She was already aware that gender equality could contribute to economic growth. As today's session demonstrates, her remarks continue to be relevant.

In Switzerland, the agricultural sector is made up of 3% of the country's active workforce, of which 36% are women – but only 6% are in charge of managing the farm.

Women usually work alongside their husbands in family-run farms. At the same time, they look after their children's education and the household chores. They also have their own professional occupations, which contribute to financing the running of the family farm.

Although equal before the law, farmers' wives are usually worse off than their husbands in terms of economic, social and legal security – particularly in the event of divorce, disability or death.

Since 2013, Switzerland has been running information campaigns to address these issues – both on the farms and via the internet – to help women better understand their legal, professional and ownership status as well as the consequences of their marital regime.

As it is difficult to find day-care facilities for children in rural areas, the Swiss government also supports the creation of more childcare places.

Ultimately, protecting the interests of rural women also requires their adequate representation – which is now guaranteed – at the top level of professional associations such as governmental advisory commissions.

Madam Chair

Switzerland's development cooperation considers land ownership and access to other productive resources as one of the crucial steps to achieving gender equality.

Experience and evidence from our cooperation programmes show that strengthening a secure access and rights for rural women to land improves not only food security, nutrition and health for the whole family, but also contributes to better educational performances by their children, and a better social and economic status for the women.

To this end, we emphasise the inclusion of gender-sensitive policy recommendations by the Committee on World Food Security and we engage in partner countries to support the review of national legislation and to deliver gender-responsive land reform processes in accordance with the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests. We also gear our initiatives towards meaningful participation and influence of women in local decision-making bodies that govern and manage natural resources, in particular land and water.

Switzerland further promotes financial inclusion policies for the sustainable economic empowerment of rural women. For rural women who live in remote areas, digital access to formal banking systems and insurance providers as well as targeted financial literacy programmes are critical elements. For example, we cooperate with the Swiss financial sector in supporting local providers to develop tailor made savings and insurance products for poor households. These are essential for rural women to accumulate capital, save money in case of shocks and crises, and make investments.

Madam Chair

Switzerland is also continuing its domestic and global efforts to achieve equal pay for women and men – including a public sector charter, a bill debated by Parliament, and within the framework of the Equal Pay International Coalition which we actively support. We are also committed to the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence which will enter into force in Switzerland on the 1st of April. We believe that there is credibility in public policy only if there is coherence between national and foreign policy.

Allow me to go back to the figure of Augusta Gillabert-Randin, my Swiss compatriot, born in 1869 and yet so modern. For her, it was evident that economic and social development required gender equality. It is therefore more than time to act!

Thank you.